

## **Conditions générales d'inscription et de fonctionnement des séjours**

### **1- Prix et prestations**

#### **Les séjours ont lieu à partir d'un minimum de 4 inscrits**

Les prestations suivantes sont comprises dans le prix indiqué :

- l'hébergement (hors matelas gonflable, duvet et oreiller)
- les repas
- l'encadrement et l'animation proposée
- le matériel d'équitation (hors tenu cavalier)

Le prix du séjour est forfaitaire, aucun remboursement d'éventuelles prestations non consommées n'est possible.

L'effectif des mineurs indiqué peut être légèrement modifié.

30 jours avant le départ, le séjour doit être payé intégralement sans relance. Le règlement doit être accompagné du nom et prénom de l'inscrit, de la date et du nom du séjour. Le non paiement du solde dans ce délai entraîne automatiquement l'annulation de l'inscription. Dans ce cas, nous appliquons les conditions d'annulation précisées au chapitre suivant. Tout retard ou défaut de paiement entraînera des frais de relance ou de poursuite.

#### **Régimes alimentaires spécifiques**

Toute préconisation médicale (allergies ...) devra nous être signalée à l'inscription (afin de vérifier sa compatibilité avec le séjour envisagé) et ensuite portée sur la fiche sanitaire (pour suivi pendant le séjour)

Les aliments de substitution devront être fournis par la famille. Aucun remboursement ne pourra être demandé en contre partie.

S'agissant d'une restauration collective, il ne sera pas possible de répondre aux demandes particulières philosophiques ou culturelles (viande halal, régime végétarien, pratique du jeûne alimentaire...) à l'exception d'une substitution de la viande de porc par d'autres aliments protéiques (sur demande écrites des parents).

### **2- Conditions d'annulation**

#### **Désistement de votre part quelle qu'en soit la raison :**

Il sera retenu pour chaque mineur inscrit :

- 5 % du montant total du séjour si l'annulation est signifiée par lettre recommandée plus de 60 jours avant le départ.
- 25 % du montant total dans les mêmes conditions mais si le délai est de 60 à 30 jours.
- 100 % du montant total du séjour si délai inférieur à 30 jours.

Toute annulation, désistement ou séjour écourté, doit faire l'objet d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de suppression ou annulation d'un séjour par Les Ecuries de Patchanka, la direction vous en informera immédiatement et la totalité des sommes versées vous sera remboursée sans autres indemnité.

### **3- Assurance**

Les Ecuries de Patchanka, son encadrement et participants sont couverts par le Cabinet PEZANT  
\* en accidents, rapatriement sanitaire, responsabilité civile (la responsabilité des parents peut être engagée sur les dommages causés par l'enfant)

\* défense et assistance

\* les objets et effets personnels des mineurs ne sont pas couverts (prévoir vêtement peu cher et laisser les objets de valeurs chez soi)

\* annulation : voir article 2

#### **4- Perte et vol**

Il n'est pas rare qu'en collectivité un enfant égare un vêtement ou un objet personnel, et ce, malgré la vigilance de l'équipe d'encadrement. Dans ce contexte, les Ecuries de Patchanka ne peuvent être tenu pour responsable et n'assure pas le remboursement des effets perdus (vêtement, argent de poche, lunettes, portables...) Le trousseau indicatif mis à disposition des familles n'est pas un document contractuel qui engage la responsabilité des animateurs, même si ils ont un rôle aidant auprès des enfants. Les parents doivent aussi conscientiser leur enfant au respect et responsabilité de leurs affaires personnelles.

#### **5- Argent de poche et appels téléphoniques**

Il n'est absolument pas indispensable car pendant le séjour tout est compris. Si les parents décident néanmoins de munir leur enfant d'espèces, nous leur conseillons la modération et rappelons leur pleine et entière responsabilité en cas de perte ou de vol. 10€/semaine, dans un porte monnaie marqué au nom de l'enfant sont conseillés.

Si vous avez besoin de joindre vos enfants pendant le séjour, il est souhaitable que vous passiez par la ligne du centre équestre. En effet pour des raisons de sécurité et de confort, les téléphones portables ne sont pas acceptés pendant les temps d'activité.

#### **6- Activités dominantes**

L'activité principale est clarifiée dans la description du séjour. Cette brochure est une présentation sommaire des séjours et de leurs thèmes pour faciliter les choix. N'hésitez pas à demander des précisions.

En cas de circonstances exceptionnelles, les activités prévues dans cette brochure peuvent être modifiées, elles seront alors remplacées par d'autres.

En cas de refus de l'enfant ou du jeune de pratiquer les activités prévus, malgré les sollicitations des animateurs, nous ne l'obligerons pas.

#### **7- Droit à l'image**

En inscrivant votre enfant, vous acceptez que celui ci soit pris en photo ou en vidéo et que ces images soit diffusés sur différents supports. Si toutefois le responsable légal refuse cette utilisation de l'image, il devra le notifier sur la fiche d'inscription.

#### **8- Renvoi**

En cas de délit, d'atteinte intentionnelle aux personnes ou aux biens, d'incivilités répétées, d'inadaptation au centre, votre enfant pourra être renvoyé chez vous. Vous serez prévenu personnellement et tous les frais de rapatriement y compris ceux de l'accompagnateur seront alors à votre charge. Aucun remboursement ne sera effectué.

#### **9- Départ et retour**

L'heure définitive de rendez vous au Ecurie de Patchanka pour le début du séjour, vous seront communiqués dans le mail validant votre inscription. Au départ et au retour, la présence d'un adulte accompagnant le mineur au lieu de rendez vous est obligatoire.

#### **10- Soins médicaux**

Durant le séjour, notre organisme fait l'avance des frais médicaux suivants :

- \* visite chez le médecin
- \* médicaments

En fin de séjour, les feuilles de maladie seront retournées contre remboursement. En cas de maladie, visite du médecin ou accident, vous serez prévenu par le directeur du séjour dans les plus bref délais.

## **11- Baignade**

La piscine est située sur le site des Ecuries de Patchanka. Les temps de baignade sont encadrés. Un surveillant de baignade diplômé est présent lors de chaque temps de baignade.

La baignade est interdite sans surveillance ou en dehors des horaires prévus à cette effet.

L'autorisation du responsable légal de l'enfant est nécessaire sur la fiche d'inscription pour que celle ci soit autorisé à se baigner. De plus si l'enfant ne sait pas nager, les parents doivent **IMPÉRATIVEMENT** fournir un moyen de flottaisons adapté à l'enfant.

Ecurie Patchanka – 478 chemin de la pailleasse – 30130 Pont St Esprit  
[www.ecuriepatchanka.com](http://www.ecuriepatchanka.com)